

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 26 février 2026

D05_26022026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à quatorze heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre 6 de la galerie des amphis sous la présidence de Serge SLAMA, Président du Conseil académique de l'UGA.

Point à l'ordre du jour : approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée

Président de séance : Serge SLAMA

Membres présents : CHAACHOUA Hamid, CROSS Benjamin, DUMESTRE-PERARD Chantal, ORSINI-SAILLET Catherine, SEIDELIN Signe, BOURREL Romain, BRETON Jean, DE ROSNY Eve, DEPRET Christian, MACLEAN Catriona, MARTINEZ MARCOUX Marie-José, GIROUD Séverine, LEMASSON Germain, RACKI Valérie, VALARCHER Olivier, NEVES Manuel, RAMBAUD Sarah, GUIDETTI Malo, BERIO Clémence, WARIN Malo, PETRON Emma, DANIEL Maeva, DECHENAUD Émile, GIRODE Amélie, DUMON Astrid.

Membres représentés : VADCARD Lucile (procuration à DEPRET Christian), DEPAU Giovanni (procuration à VALARCHER Olivier), BAILE Henri (procuration à CHAACHOUA Hamid), CASTEBRUNET Hélène (procuration à GIROUD Séverine), CARNEL Jean-Stéphane (procuration à BOURREL Romain), HAMDY-SEBASTIANIS Myriam (procuration à CROSS Benjamin), RICHARD Louison (procuration à DECHENAUD Émile), HADEF Sofiane (procuration à WARIN Malo), VIRICEL Elise (procuration à BERIO Clémence).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de voter distinctement les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée nouvellement créées, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	23
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	10

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs pour les publics en formation initiale nouvellement créées, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs à la baisse, pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	34
Voix défavorable	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs à la baisse, pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs à la hausse, pour les publics en formation initiale de l'offre de formation non accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	18
Voix défavorables	11
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs à la hausse, pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée nouvellement créées, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	23
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	10

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs pour les publics en formation continue nouvellement créées, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs à la baisse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	32
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs à la baisse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée.

Les tarifs à la hausse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	18
Voix défavorables	11
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés les tarifs à la hausse, pour les publics en formation continue, de l'offre de formation non accréditée.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 9 mars 2026

Le Président du Conseil académique
de l'Université Grenoble Alpes

Publié le : 9 mars 2026

Transmis au Rectorat le : 9 mars 2026


Serge SLAMA

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.